

ÉVALUATION THÉMATIQUE

Évaluer la contribution de l'Initiative Spotlight à l'engagement de la société civile, la mise en œuvre du principe de "Ne laisser personne de côté" et au renforcement des mouvements de femmes



Qu'est-ce que l'Initiative Spotlight ?

L'Initiative Spotlight est une initiative des Nations Unies, en partenariat avec l'Union Européenne et d'autres acteurs, visant à mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles à grande échelle. Elle vise à promouvoir une approche globale, fondée sur les droits humains, afin de susciter des changements transformateurs dans six domaines de résultats interconnectés (ou "piliers"), l'objectif ultime étant de faire en sorte que toutes les femmes et les filles - en particulier celles qui sont structurellement marginalisées - vivent à l'abri des violences et des pratiques néfastes. L'Initiative Spotlight est aussi un fonds de démonstration pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable.

Pourquoi cette évaluation thématique ?

À la fin de l'année 2022, l'Initiative Spotlight a commandé une évaluation thématique afin d'examiner en profondeur ses performances par rapport à trois thèmes reconnus comme essentiels pour des approches plus **transformatrices, intersectionnelles et durables des programmes** visant à mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles (VFF).

Hypothèse

L'évaluation vise à vérifier l'hypothèse suivante : dans le cadre d'une approche globale de la société, la meilleure façon de contribuer aux efforts visant à mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles (par une initiative des Nations Unies) est de soutenir et d'encourager la création de mouvements féministes, de privilégier les partenariats avec les organisations de la société civile, notamment les organisations de défense des droits des femmes et les organisations locales, et de mettre en œuvre de manière significative le principe de "ne laisser personne de côté". L'évaluation vise aussi à vérifier que le système/l'approche "une seule ONU" est un mécanisme approprié et efficace pour y parvenir.



Figure 1. Questions d'évaluation thématique

Méthodologie de l'évaluation

La méthodologie féministe et participative de l'évaluation est centrée sur la volonté de mener une évaluation qui mobilise une série de méthodes qualitatives afin d'obtenir une variété de perspectives, et qui privilégie les voix de la société civile et des activistes des droits des femmes pour explorer les thèmes de l'évaluation.

L'évaluation est basée sur un ensemble d'étude de cas, impliquant des ateliers participatifs, des discussions de groupe et des entretiens approfondis, complétés par une revue de la littérature et des documents existants au niveau mondial, régional et national, des entretiens avec des informateurs et informatrices clés et la collecte d'histoires pour recueillir des données sur les questions d'évaluation. Le schéma ci-dessous illustre cette approche.



Figure 2 : Aperçu de la collecte de données

Principales constatations et conclusions



Engagement des OSC

PRINCIPALES CONSTATATIONS

QA 1 : Dans quelle mesure l'Initiative Spotlight a-t-elle donné la priorité aux partenariats avec les OSC, notamment les organisations féministes et les organisations de défense des droits des femmes, ainsi que les groupes locaux et de base ?

QA 1.1 Dans quelle mesure les mécanismes de gouvernance de l'Initiative Spotlight ont-ils inclus et engagé de manière significative une diversité d'acteurs de la société civile dans des processus efficaces de prise de décision et de suivi aux niveaux mondial, régional et national ?

- Les groupes de référence de la société civile (GRSC) établis aux niveaux mondial, régional et national ont été le principal mécanisme utilisé pour faciliter l'engagement significatif de la société civile dans la gouvernance du programme à ses différents niveaux. Les groupes de référence de la société civile ont été jugés très pertinents et appréciés par la société civile, le secrétariat de l'Initiative Spotlight et les équipes du programme.
- L'implication des GRSC dans la prise de décision et leur niveau d'influence varie selon les contextes. De nombreux exemples ont été trouvés de GRSC défendant et influençant les décisions au sein des programmes aux niveaux national, régional et mondial.
- Les groupes consultatifs régionaux ont joué un rôle important dans le suivi conjoint des activités et de la mise en œuvre des programmes, qui a été bien accueilli dans certains endroits. Davantage aurait pu être fait pour s'assurer que les partenaires de mise en œuvre de la société civile comprennent le rôle du GRSC, en particulier lors des visites de suivi conjoint et participatif.
- La mesure dans laquelle les membres du GRSC ont pu s'engager de manière significative a été limitée par les problèmes suivants, identifiés dans certains programmes :
 - une utilisation insuffisante des compensations disponibles pour leur rôle, soit en raison de la lourdeur des exigences administratives, soit en raison d'un manque de connaissance des orientations ;
 - une compréhension limitée du rôle, des responsabilités et des lignes de responsabilité des membres du GRSC par rapport aux trois aspects identifiés de leur fonction, à savoir conseiller l'Initiative, lui demander de rendre des comptes et la relier au paysage plus large de la société civile ;
 - des attentes peu claires ou irréalistes quant au niveau d'effort à fournir pour s'engager de manière significative.

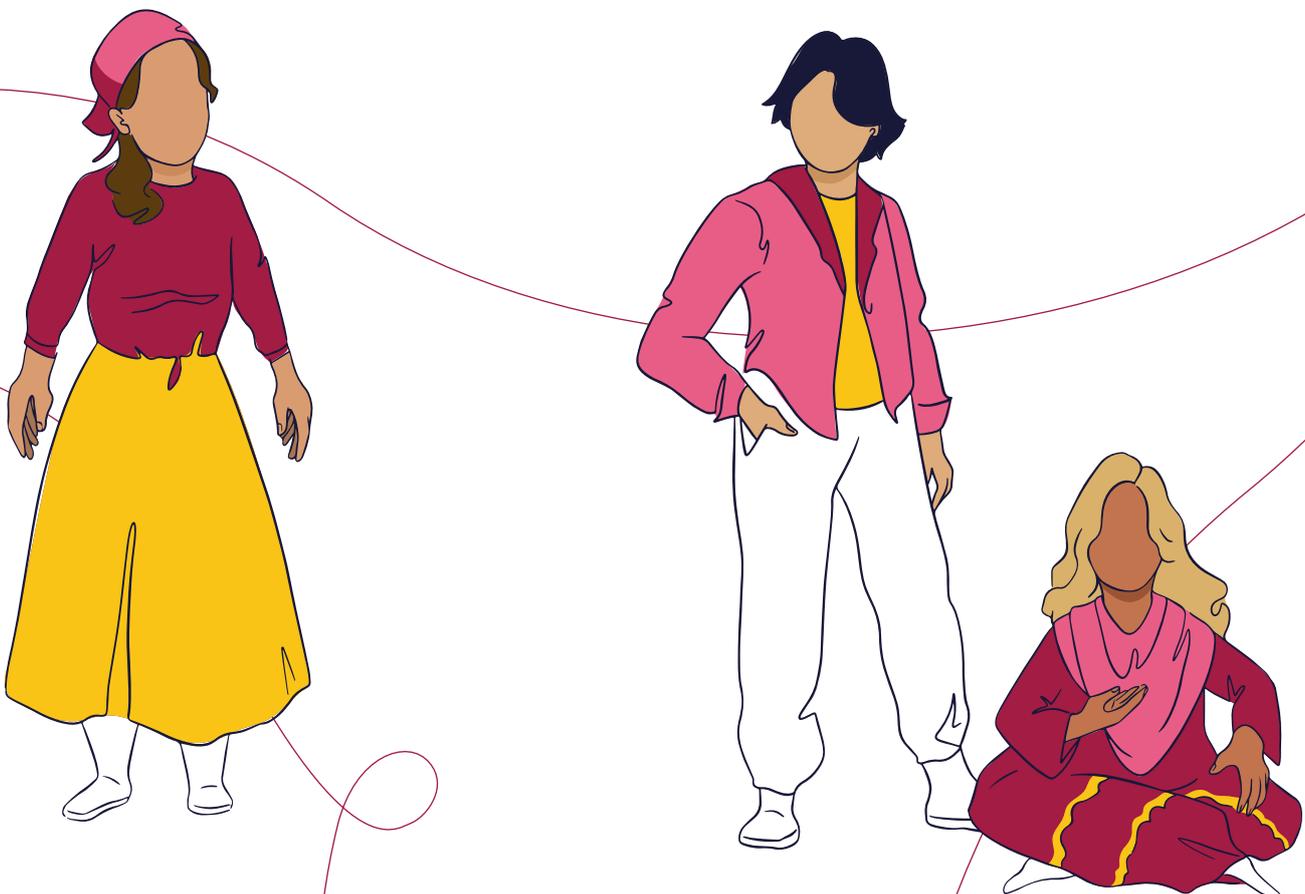
CONCLUSIONS

1. L'Initiative Spotlight a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de programmes ambitieux et audacieux en collaborant de manière innovante avec les organisations de la société civile et de défense des droits des femmes. L'Initiative a réussi à créer un espace de défense et d'influence durable de la société civile par le biais des mécanismes du GRSC et a démontré que de nouvelles méthodes de travail étaient possibles.
2. Les processus novateurs utilisés par l'Initiative Spotlight pour lever les obstacles structurels auxquels sont confrontées les OSC - en particulier les organisations de défense des droits des femmes et de base - dans l'accès au financement ont permis à un grand nombre de "suspects inhabituels" d'accéder au financement de l'ONU.

QA 1.2 Dans quelle mesure l'Initiative Spotlight a-t-elle impliqué de manière significative les différents groupes de la société civile dans la mise en œuvre des activités financées par l'Initiative Spotlight ?

- L'Initiative Spotlight indique qu'une forte proportion des fonds est allouée aux OSC et qu'il y a eu un ensemble d'initiatives délibérées, innovantes et réussies pour atteindre une diversité d'acteurs de la société civile, y compris les organisations de base. Il s'agit notamment de partenariats avec le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour l'élimination des violences faites aux femmes (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies) et le Fonds humanitaire et de paix pour les femmes, de la création du Fonds WithHer avec la Fondation des Nations Unies, de mécanismes de petites subventions, d'accords de consortiums et, dans certains cas, de la modification ou de l'ajustement des processus des Nations Unies afin d'élargir la participation.
- Les programmes de l'Initiative Spotlight ont déployé une série d'efforts de renforcement des capacités qui ont profité à certaines OSC. Toutefois, ces efforts étaient souvent axés sur l'aide aux organisations pour qu'elles répondent aux exigences des Nations Unies en matière de rapports, plutôt que sur les besoins identifiés par les organisations.
- Une série d'obstacles institutionnels ont affecté la capacité de la société civile à s'engager de manière significative, notamment des processus de financement bureaucratiques en ce qui concerne le décaissement des fonds, ainsi que des procédures onéreuses de passation de marchés et de reporting. La brièveté des cycles de financement et la pression exercée pour obtenir des résultats ont également été identifiées comme des défis majeurs.

3. Le soutien au renforcement des capacités que les OSC ont reçu des organisations des Nations unies (RUNO) dans le cadre des programmes de l'Initiative Spotlight, bien qu'appréciées par beaucoup, auraient pu être mieux conçues pour répondre aux besoins et aux priorités des OSC en matière de capacités.





QA2 : Dans quelle mesure l'Initiative Spotlight a-t-elle soutenu, encouragé et/ou renforcé les mouvements féministes progressistes ?

QA 2.1 Dans quelle mesure et de quelle manière l'ONU est-elle considérée comme une entité légitime et pertinente pour soutenir le renforcement des mouvements et la construction inter-mouvements ?

- Les Nations Unies sont considérées comme une institution très pertinente et légitime pour fournir un soutien ciblé au renforcement des mouvements, notamment en finançant des réunions et des événements de mise en réseau pour différentes organisations de défense des droits des femmes et de la société civile, ainsi qu'en menant des activités de plaidoyer afin de faciliter l'accès des organisations de défense des droits des femmes et des groupes de la société civile aux décideurs politiques à différents niveaux.
- La position stratégique de l'Initiative Spotlight lui permet de jouer un rôle important en rassemblant les organisations de défense des droits des femmes, les parties prenantes gouvernementales et les ONG internationales. Le rôle de rassembleur a été considéré comme l'une des fonctions stratégiques que les Nations Unies peuvent jouer pour soutenir les mouvements, ce qui implique parfois de jouer un rôle d'intermédiaire et d'aider la société civile à accéder à des espaces stratégiques, aux gouvernements et à d'autres décideurs, pour plaider en faveur de la programmation contre les VFF et rehausser leur profil. Toutefois, ce positionnement a parfois été perçu par certains représentants de la société civile comme limitant la capacité de l'Initiative à se solidariser visiblement avec les groupes opprimés dans des contextes plus restrictifs.
- La collaboration de différentes agences de l'ONU dans le cadre de l'Initiative Spotlight reflète la diversité des mandats et des niveaux d'expérience, réunis sous un même toit dans le but explicite de mettre fin aux violences à l'égard des femmes. S'il s'agit sans aucun doute d'un pas important vers une collaboration significative et féministe avec les organisations et les mouvements de défense des droits des femmes dans le cadre des programmes contre les VFF au sein des Nations Unies, cela n'a pas été sans poser quelques problèmes, car toutes les agences n'avaient pas la même compréhension, ni la même expérience ou le même engagement à l'égard d'une telle collaboration. Le manque de clarté conceptuelle et d'orientation a contribué à ces différents niveaux d'engagement des RUNO dans le pilier 6.
- L'approche utilisée pour soutenir les mouvements n'a pas été appliquée de manière cohérente dans l'ensemble des programmes de l'Initiative Spotlight, certaines parties prenantes estimant que l'absence d'une stratégie bien définie a entravé les efforts. Parfois, l'ONU a été perçue comme essayant de "prendre le contrôle", de

CONCLUSIONS

4. L'Initiative Spotlight a joué un rôle important et bienvenu en soutenant les mouvements féministes et de femmes là où ces mouvements étaient déjà bien établis. Les programmes de l'Initiative Spotlight ont eu tendance à jouer un rôle plus directif lorsque les mouvements étaient davantage fragmentés ou naissants. Il a été conclu que ce rôle n'est pas le plus approprié pour l'ONU, car il limite l'autonomie et peut nuire à la durabilité et à l'appropriation des mouvements par les OSC.
5. Les relations de l'ONU avec les gouvernements nationaux peuvent être un facteur positif contribuant à renforcer les mouvements et à élever la question des VFF au niveau politique, mais elles peuvent également être un facteur d'entrave. Cette tension a mis en évidence un certain nombre de défis et d'enseignements pour l'avenir.

“diriger” ou de “construire” les mouvements, ce qui, selon les parties prenantes, ne devrait pas être le rôle de l’ONU ou de l’Initiative Spotlight. L’évaluation note plutôt que les Nations Unies sont mieux placées pour soutenir la construction des mouvements “en coulisses”, en organisant et en finançant, mais sans prendre l’Initiative.

- L’évaluation a révélé que les agences des Nations Unies bénéficiaires (RUNO) s’attendent généralement à ce que les militantes des droits des femmes agissent dans “l’esprit de la démocratie et de l’État de droit”. Cette posture risque d’accroître le stress et l’épuisement des militants et de limiter l’efficacité des efforts de construction des mouvements.

QA 2.2 Dans quelle mesure les stratégies adoptées pour soutenir et renforcer les mouvements ont-elles été efficaces et ont-elles permis de renforcer l’action des mouvements de femmes ?

- Les stratégies utilisées pour soutenir les organisations de défense des droits des femmes et les organisations de base, telles que le financement de rassemblements et de mise en réseau, ont apporté un soutien important à ces organisations et ont constitué un premier pas vers un renforcement plus large de construction de mouvement. Cependant, elles n’ont pas réussi à soutenir l’ensemble des compétences nécessaires à la construction du mouvement, notamment en ce qui concerne par exemple le soutien du développement de l’esprit d’initiative et la planification stratégique, ou en fournissant un financement de base sans restriction pour répondre à leurs propres besoins.
- La manière dont l’Initiative Spotlight s’est engagée avec les mouvements varie considérablement en fonction de leur stade de développement. Lorsque les mouvements étaient déjà établis, le soutien de l’Initiative Spotlight était davantage aligné sur leurs besoins identifiés. Dans les contextes où les mouvements étaient fragmentés ou naissants, le soutien a eu tendance à être plus directif, par exemple en rassemblant certains groupes et en orchestrant leur collaboration, ce qui est une stratégie moins efficace pour favoriser une plus grande autonomie.
- Dans des contextes marqués par une forte réaction anti-genre, y compris le refus des hommes de participer aux programmes contre les VFF et la résistance des gouvernements à travailler avec les groupes LGBTQI+ et les travailleurs et travailleuses du sexe, l’Initiative Spotlight a été confrontée à des défis pour soutenir le renforcement des mouvements féministes et des mouvements transverses. Il s’agissait notamment de naviguer entre les perspectives contradictoires des organisations des Nations Unies, de la société civile, du gouvernement et d’autres parties prenantes sur la manière de répondre au retour de bâton contre l’égalité des genres et d’appréhender le rôle des hommes dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. L’Initiative Spotlight n’a pas toujours été en mesure de se montrer visiblement solidaire des mouvements féministes et des groupes structurellement marginalisés dans ces contextes juridiquement et politiquement difficiles.
- L’évaluation a décelé une confusion commune dans la conceptualisation du renforcement des mouvements, les efforts visant à soutenir les organisations individuelles par le biais du financement et du renforcement des capacités étant souvent assimilés au renforcement des mouvements.

6.

Les RUNO se sont engagés différemment avec les organisations et groupes de défense des droits des femmes en raison des différentes conceptions du pilier 6, lequel vise à la fois à renforcer les mouvements de femmes et les OSC et à établir des liens avec les autres piliers. Cette incohérence a empêché les parties prenantes d’expliquer clairement comment l’Initiative Spotlight soutenait les objectifs des mouvements des femmes et ce qu’impliquait son approche féministe.





Ne laisser personne de côté (LNOB)

PRINCIPALES CONSTATATIONS

QA3 : Dans quelle mesure l'Initiative Spotlight a-t-elle impliqué de manière significative les femmes et les filles les plus laissées pour compte et les plus discriminées, dans toute leur diversité, et avec quels résultats ?

QA 3.1 Dans quelle mesure les processus de décision et de mise en œuvre de l'Initiative Spotlight ont-ils impliqué les femmes les plus structurellement marginalisées dans toute leur diversité ?

- Le fait de ne laisser personne de côté est apparu comme un principe transversal et a été largement compris par les parties prenantes de l'Initiative Spotlight. Ce principe a été pris en compte lors de la formation des groupes consultatifs régionaux, qui ont servi d'espaces d'apprentissage et ont contribué à mettre davantage l'accent sur ce principe dans les programmes.
- Les individus et les groupes structurellement marginalisés ont été consultés et impliqués dans la prise de décision au sein de l'Initiative Spotlight, à des degrés divers, et leur influence sur les priorités de la programmation de l'Initiative est avérée. Leur participation avérée dans la prise de décision a été plus fréquente au niveau des projets individuels par l'intermédiaire des OSC qu'au niveau de la prise de décision au niveau du programme dans son ensemble.
- Les partenariats avec les OSC dirigées par les bénéficiaires eux-mêmes - notamment en tant que partenaires de mise en œuvre et receveurs des subventions - se sont révélés être une approche efficace pour impliquer les femmes et les groupes structurellement marginalisés. Les programmes bénéficiant de petites subventions en particulier, ont permis aux OSC dirigées par les communautés d'accéder au financement des Nations Unies et de lutter contre les violences faites aux femmes et aux groupes structurellement marginalisés, bien que les subventions aient eu tendance à être de trop courte durée.
- La passation de contrats avec des OSC dirigées par les communautés pour aider à renforcer les capacités d'autres OSC est une approche prometteuse adoptée par l'Initiative, ces OSC disposant d'une expertise et étant bien placées pour jouer un rôle de chef de file sur le principe de ne laisser personne de côté.
- Les orientations existantes liées au principe de ne laisser personne de côté n'ont pas été suffisamment contextualisées pour les programmes d'élimination des violences faites aux femmes et aux filles, ce qui a limité l'analyse intersectionnelle lors de la phase de conception de certains programmes et, par la suite, l'accent mis sur ce principe au cours de la mise en œuvre des programmes.

CONCLUSIONS

7. Le principe transversal de ne laisser personne de côté a permis, dans le cadre de l'Initiative Spotlight, de mettre l'accent sur l'engagement et l'accessibilité des filles structurellement marginalisées.
8. Les GRSC ont constitué l'exemple le plus probant de la participation des femmes et des groupes structurellement marginalisés aux mécanismes de gouvernance et à la prise de décision dans le cadre de l'Initiative Spotlight. Mais le manque de clarté des rôles et des responsabilités (comme indiqué dans le QA1) a contribué à ce que ces membres aient le sentiment que leur participation était parfois symbolique ou qu'ils auraient pu être plus efficaces. Ils auraient pu faire davantage pour atteindre les groupes de leur circonscription afin de promouvoir le principe de ne laisser personne de côté si leurs rôles avaient été plus clairs.

QA 3.2 Dans quelle mesure les activités et les résultats de l'Initiative Spotlight à travers les six piliers ont-ils adopté une approche intersectionnelle pour atteindre et/ou servir les femmes et les filles les plus structurellement marginalisées dans toute leur diversité ?

- Les programmes de l'Initiative Spotlight ont soutenu l'intégration des besoins et des priorités des groupes marginalisés dans les services généraux de lutte contre les violences basées sur le genre, notamment en s'efforçant de fournir des informations accessibles aux groupes marginalisés de femmes et de filles, ainsi qu'aux personnes appartenant à des minorités.
- Les partenariats avec des OSC dirigées par les communautés et les bénéficiaires ont permis aux programmes de l'Initiative Spotlight d'atteindre plus efficacement les femmes et les filles structurellement marginalisées, et constituent une approche plus efficace pour intégrer le principe de ne laisser personne de côté et atteindre ces populations.
- La mise en place d'aménagements raisonnables a été essentielle pour créer des espaces inclusifs permettant aux femmes et aux groupes structurellement marginalisés de participer aux activités soutenues par l'Initiative Spotlight. Cependant, les programmes de l'Initiative Spotlight n'ont pas toujours reflété l'inclusion et intégré la diversité tout au long du cycle programmatique, de la conception à la mise en œuvre, par exemple en soutenant non seulement l'accessibilité physique, mais aussi en concevant intentionnellement des activités adaptées pour les membres des groupes structurellement marginalisés.
- La mesure dans laquelle l'Initiative Spotlight a pu atteindre les femmes et les groupes marginalisés pendant la mise en œuvre a varié d'un programme à l'autre. Alors que certains programmes Spotlight ont trouvé des moyens innovants d'atteindre les groupes structurellement marginalisés et les femmes et les filles vivant dans des zones reculées, l'absence de directives sur la manière d'atteindre et d'impliquer les groupes structurellement marginalisés, en particulier dans des contextes plus restrictifs, a constitué une lacune importante.
- L'Initiative Spotlight disposait de certaines orientations sur la désagrégation des données, mais celles-ci n'incluaient pas de directives sur la manière de collecter de façon éthique et sécurisée des données sur les femmes et les filles dans toute leur diversité et sur les groupes structurellement marginalisés bénéficiant des programmes de l'Initiative Spotlight.

9. Les OSC dirigées par les bénéficiaires ont été impliquées dans la mise en œuvre des projets, et les projets gérés par ces groupes ont semblé les plus à même d'atteindre et de répondre aux priorités des femmes, des filles et des groupes structurellement marginalisés. Les OSC dirigées par les bénéficiaires, sont également bien placées pour aider les OSC qui ne sont pas dirigées par les bénéficiaires à mieux intégrer et mettre en œuvre le principe de ne laisser personne de côté, soutenant ainsi une approche à deux volets consistant à travailler avec les OSC dirigées par les bénéficiaires et à soutenir l'intégration du principe LNOB dans les efforts visant à éliminer les violences contre les femmes et les filles dans toute leur diversité.

10. Les orientations existantes en matière de désagrégation des données ne tiennent pas suffisamment compte du principe de LNOB, et le niveau actuel de désagrégation des données fournit peu d'informations sur les personnes atteintes dans les différentes catégories intersectionnelles et sur la manière dont les OSC dirigées par les bénéficiaires et communautés ont été impliquées dans l'Initiative Spotlight.

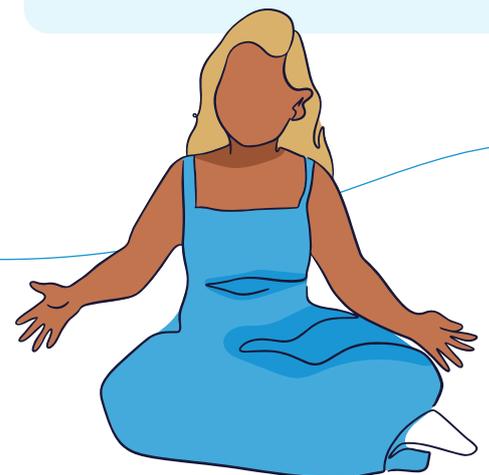




QA4 : Quelle contribution l'Initiative Spotlight a-t-elle apportée à la transformation des dynamiques de pouvoir et des structures préexistantes pour permettre un changement durable ?

- L'Initiative Spotlight a démontré que les Nations Unies pouvaient travailler de manière plus transformatrice, en s'attaquant aux structures de pouvoir et en s'efforçant de les transformer, notamment en ce qui concerne le financement et le soutien de certains des "suspects inhabituels", mais ces approches restent encore à petite échelle.
- La pression et le plaidoyer de la société civile ont reçu une réponse positive et des changements ont été apportés aux structures de gouvernance et de prise de décision dans le cadre des efforts visant à accroître la participation de la société civile. Par exemple, l'inclusion du sixième pilier est le résultat d'un plaidoyer de la société civile, de même que la garantie d'une représentation de la société civile au sein des comités directeurs aux niveaux mondial, régional et national.
- En tant que programme mondial conçu de manière centralisée, l'Initiative Spotlight a garanti une conception à l'échelle fondée sur des données probantes et a été en mesure d'agrèger les résultats de manière cohérente et de mesurer l'impact au niveau mondial. Toutefois, de nombreux programmes de l'Initiative Spotlight ont eu le sentiment que le cadre était "imposé", qu'il manquait de contextualisation et de flexibilité pour permettre la localisation et la reconnaissance de l'expertise et des connaissances locales.
- Certains aspects de la réforme des Nations Unies ont été démontrés par l'Initiative, en particulier en ce qui concerne la coordination inter-agences et le renforcement du rôle du Coordonnateur Résident. Toutefois, de nombreux modèles d'engagement existants et la dynamique des agences et des donateurs semblent entraver la réalisation de progrès constants.
- Dans certains contextes, la pression exercée par les donateurs sur l'Initiative Spotlight, et par l'Initiative sur la société civile et les sous-récepteurs, a sapé les efforts visant à rééquilibrer les relations de pouvoir traditionnelles, engendrant du stress et des tensions.

11. En tant que programme mondial conçu et géré à partir d'un socle commun, l'Initiative Spotlight a cherché à garantir une approche globale fondée sur des données probantes et à agrèger les résultats à l'échelle mondiale. Cependant, cela a aussi contribué à une perception des programmes de l'Initiative Spotlight comme étant "imposés", "trop centralisés" et parfois microgérés. Cela s'explique en partie en raison de la lourdeur des procédures et des obligations de reporting, mais aussi de la brièveté de la phase de conception et de démarrage, et le sentiment que l'Initiative n'a pas suffisamment pris en compte les différents contextes locaux et leurs spécificités. Elle n'a notamment pas consacré suffisamment de temps à la compréhension des progrès déjà accomplis par les OSC locales et de leur capacité à promouvoir le changement.



- Il existe une forte et virulente réaction anti-genre et anti-féministe dans de nombreux contextes où l'Initiative intervient, mettant en péril la vie et les droits des femmes et des filles structurellement marginalisées dans toute leur diversité. L'Initiative Spotlight s'est engagée à lutter contre les violences faites aux femmes à travers une approche fondée sur les droits humains - en ne laissant personne de côté - mais il lui a été difficile de naviguer dans ces dynamiques (de contre-récit anti-genre et anti-féministe) et d'obtenir des résultats concrets dans certains contextes.
- Certains germes de changement ont été semés et l'Initiative s'est engagée en faveur d'un changement durable par le biais de l'appropriation nationale, mais l'ambition de l'Initiative et l'intensité de la mise en œuvre sur une période relativement courte peuvent avoir limité la réalisation de changements durables des structures et rapports de pouvoir tels qu'ils avait pu être anticipés.

12. L'Initiative Spotlight représente un engagement clair de l'ONU quant à l'impératif de réformer sa manière de travailler avec la société civile et de la financer (et ce via une approche globale de la société et des partenariats significatifs). Cette réforme nécessite toutefois davantage de temps et les progrès ont été plus lents que certains ne l'auraient souhaité.

13. Le fonctionnement des donateurs qui oblige les organisations (y compris les agences des Nations Unies) à rivaliser pour obtenir des ressources (extrêmement limitées), et par conséquent la pression exercée sur les agences pour "se vendre", peuvent dresser les agences de l'ONU les unes contre les autres, nuisant à la collaboration et la coopération. En outre, cela décourage la réflexion ouverte (sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, sur les rapports de pouvoir, l'efficacité et l'efficience); qui est pourtant essentielle pour faire progresser des programmes pertinents, réactifs et fondés sur les droits humains en matière d'élimination des VFF.

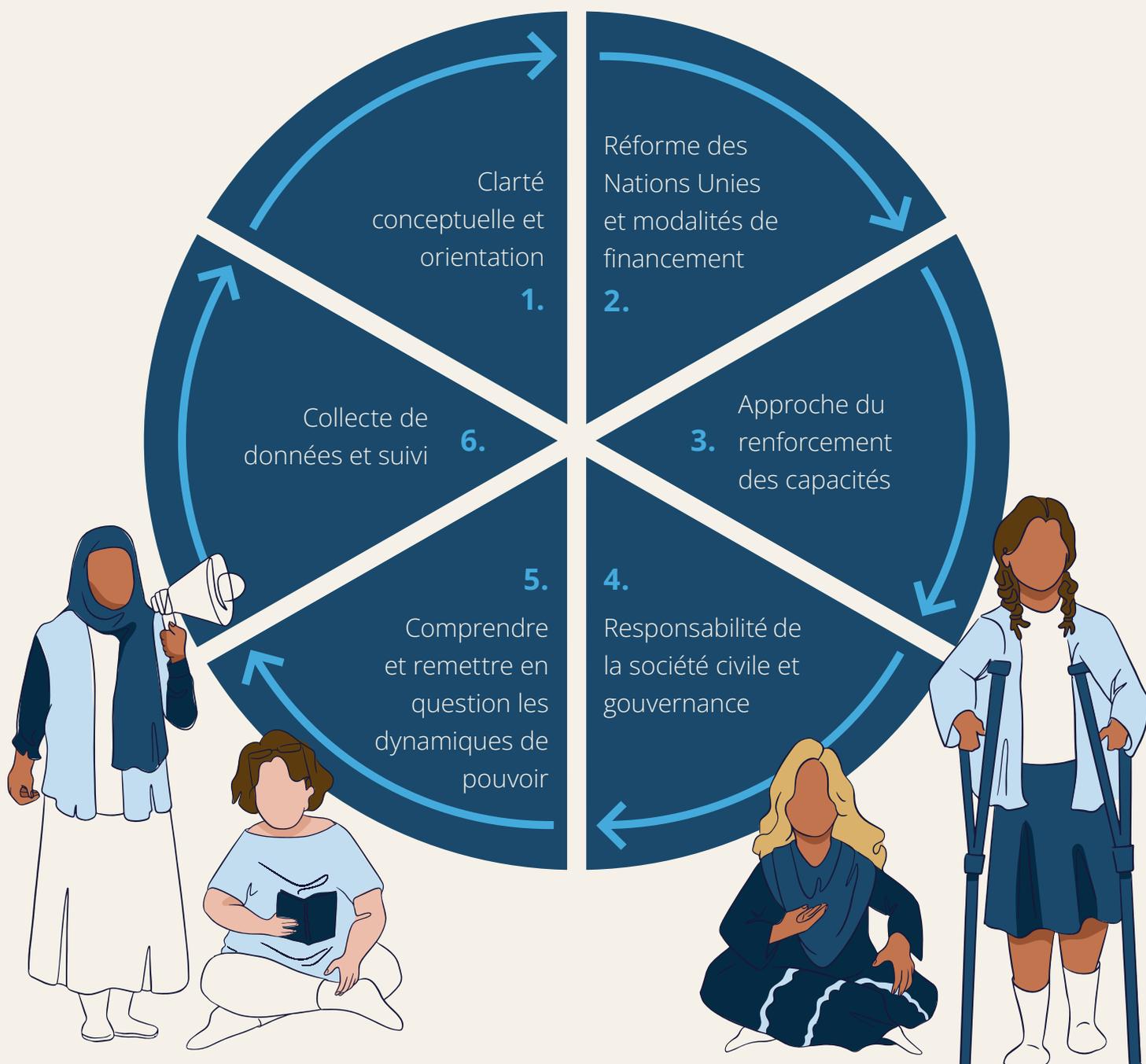


Recommandations

Les résultats et les conclusions de cette évaluation thématique ont donné lieu à un certain nombre de recommandations que l'Initiative Spotlight devrait prendre en compte dans sa programmation future. Ces recommandations sont susceptibles de présenter un intérêt au-delà de l'Initiative Spotlight, et pourraient être utiles en termes d'apprentissage pour l'Initiative Spotlight dans son ensemble, les RUNO, le système des Nations Unies, les bailleurs de fonds et d'autres acteurs. (Chaque recommandation peut être et est souvent pertinente pour différents groupes de parties prenantes).

Un résumé des principales recommandations de l'évaluation est présenté ci-dessous. Vous trouverez la version détaillée dans le rapport complet.

[CLIQUEZ SUR LE TEXTE POUR NAVIGUER](#)



RECOMMANDATION 1

Clarté conceptuelle et orientation

Une future itération de l'Initiative Spotlight devrait inclure une articulation beaucoup plus claire de son cadre féministe et des droits humains et inclure des définitions clés et un cadre sur la façon de soutenir le renforcement des mouvements. Il conviendrait d'élaborer des orientations programmatiques spécifiques sur le principe LNOB adaptées aux programmes contre les VFF, ainsi qu'une stratégie d'engagement sur la manière dont les Nations Unies (et plus spécifiquement l'Initiative Spotlight) peuvent mieux soutenir les groupes opprimés et marginalisés et travailler en solidarité avec eux, en particulier dans des contextes plus restrictifs.

LIÉE AUX CONCLUSIONS

- 4.
- 5.
- 6.
- 7.

RECOMMANDATION 3

Approche du renforcement des capacités

L'Initiative Spotlight et les Nations Unies en général devraient revoir leur approche du renforcement des capacités des OSC et les types de renforcement des capacités auxquels elles accordent la priorité, afin de garantir que le soutien fourni est toujours pertinent et répond véritablement aux besoins identifiés des OSC. Pour ce faire, des approches participatives et collaboratives d'évaluation des besoins en capacités devraient être utilisées avec les partenaires pour identifier les priorités, les points forts et les lacunes et explorer différentes options pour fournir un soutien aux capacités, y compris par le biais d'OSC dirigées par les communautés et bénéficiaires, d'espaces d'apprentissage collectif, d'un soutien par les pairs et d'un accompagnement.

LIÉE AUX CONCLUSIONS

- 3.
- 9.

RECOMMANDATION 2

Réforme des Nations Unies et modalités de financement

Les systèmes de financement, d'approvisionnement et de reporting de l'ONU devraient être simplifiés et harmonisés dans toutes les agences de l'ONU travaillant sur les futures versions de l'Initiative Spotlight ou d'autres programmes contre les VFF dans l'esprit de la réforme de l'ONU. Les futurs programmes contre les VBG devraient adopter des principes de financement féministes qui reconnaissent l'importance d'un financement de base flexible et à long terme pour les organisations dirigées par des femmes. Les cycles de financement pluriannuels devraient être la norme, en fournissant une proportion significative de fonds sous forme de financement de base (à allouer de manière flexible et utilisé institutionnellement) pour les OSC, y compris les organisations de défense des droits des femmes, les organisations de base et les organisations dirigées par les bénéficiaires.

LIÉE AUX CONCLUSIONS

- 2.
- 6.
- 11.
- 12.
- 13.

RECOMMANDATION 4

Responsabilité de la société civile et gouvernance

Les initiatives mondiales des Nations Unies devraient continuer à privilégier et faciliter la participation significatif de la société civile aux structures de gouvernance et de prise de décision, par le biais de groupes de référence et de comités de pilotage. La société civile devrait être impliquée dans la conception même de sa participation aux programmes, dans la détermination des ressources financières et autres ressources nécessaires à sa contribution. Lorsque Il est attendu des représentants de la société civile au sein des organes de gouvernance et de décision defaire le point avec le reste de la société civile, des mécanismes spécifiques seront nécessaires, et les agences des Nations Unies impliquées devront soutenir de rôle de "passerelle". Des structures de prise de décision et de gouvernance distinctes devraient être envisagées pour tenir compte des conflits d'intérêts potentiels.

LIÉE AUX CONCLUSIONS

- 1.
- 8.

RECOMMANDATION 5

Comprendre et remettre en question les dynamiques de pouvoir

Les Nations Unies, y compris l'Initiative Spotlight et les agences, ainsi que les donateurs devraient continuer à participer à une réflexion collective critique sur les dynamiques de pouvoir au sein des Nations Unies et du paysage et des systèmes de financement des bailleurs dans leur ensemble, et travailler collectivement à l'élaboration d'un ensemble de valeurs et de principes fondés sur les droits humains, à intégrer dans les contrats et accords des Nations Unies (et de l'Initiative) avec les partenaires de la société civile, conformément au Pacte de financement des Nations Unies. Cela permettra aux individus et aux organisations qui mettent en œuvre ou reçoivent des fonds directement d'une agence des Nations Unies ou par le biais d'un intermédiaire, de demander des comptes aux Nations Unies ou aux partenaires sur leurs engagements.

LIÉE AUX CONCLUSIONS

- 1.
- 4.
- 8.
- 13.

RECOMMANDATION 6

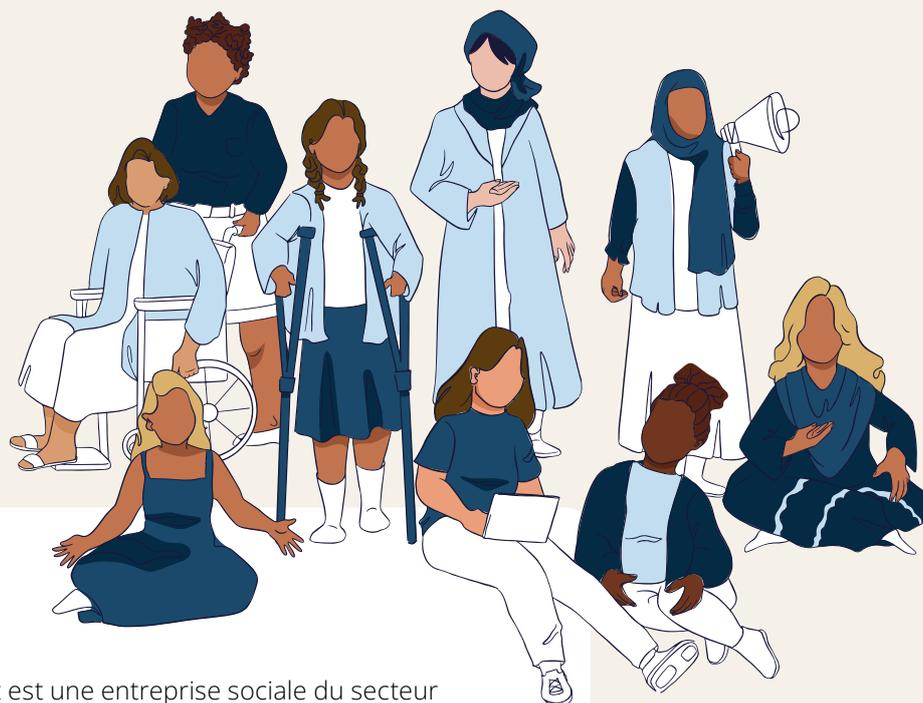
Collecte de données et suivi

L'Initiative Spotlight devrait approfondir son approche participative de la collecte de données et du suivi des programmes pour assurer son alignement avec les principes de l'Initiative (tels que décrits dans sa stratégie de suivi et évaluation), notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du principe LNOB, la transparence et l'apprentissage. L'Initiative Spotlight 2.0, ou d'autres programmes contre les VBG, devraient étudier comment intégrer davantage les approches participatives au suivi et évaluation, approfondir la désagrégation (y compris par le type d'OSC financées par l'initiative et les groupes atteints par ce financement), et développer de nouveaux indicateurs pour suivre les progrès et améliorer l'apprentissage sur les efforts visant à renforcer les mouvements et à intégrer le principe LNOB dans la programmation.

LIÉE AUX CONCLUSIONS

- 10.
- 11.





Social Development Direct est une entreprise sociale du secteur privé basée au Royaume-Uni qui fournit des recherches spécialisées, des preuves et une assistance technique en matière d'égalité des sexes, de handicap et d'inclusion sociale pour les programmes et les politiques de développement à l'étranger.

[VISITER LE SITE WEB](#)



L'Initiative Spotlight a été sélectionnée comme Initiative à Fort Impact des Nations Unies pour mettre fin aux violences contre les femmes et les filles. Elle représente l'effort ciblé le plus important au monde pour mettre fin à toutes les formes de violences envers les femmes et les filles.

[VISITER LE SITE WEB](#)